



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du **19 JUIN 2018**  
relative à l'ouverture d'une consultation sur Internet

**Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 132-1 et R\*. 132-7 ;  
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 413-2 et R. 413-23-5 ;  
Vu la décision du 12 juin 2018 relative à l'ouverture d'une consultation sur Internet,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

La consultation ouverte en application de l'article L. 132-1 du code des relations entre le public et l'administration, et publiée sur le site : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-portant-agrement-du-gestionnaire-a1837.html> conformément à la décision du 12 juin 2018 susvisée est prolongée jusqu'au 30 juin 2018 inclus.

**Article 2**

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du ministère.

Fait le **19 JUIN 2018**

Pour le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

par délégation, le directeur de l'eau et de la biodiversité

*Pour le Ministre d'Etat et par délégation*

Silviane SAILLANT